

PROCES VERBAL DE RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2022
BUDGET 2022

Présents : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Roselyne LACOUTURE, Joël LAFRECHOUX, Isabelle BOETSCH, Patrice COURTAUD adjoints, Maud CERISIER, Cécile CERISIER, Sylvie DENIS, Dominique GUYONNET, Pascal THIBAUT, Sophie VERGNAUD.

Absents avec pouvoir : Thierry INGRAND pouvoir à François BOCK, Françoise PERIDY à Isabelle BOETSCH, Sophie LE SIRE-ROUILLON à Joël LAFRECHOUX, Christian PENOT à Claude FERRON, Fabienne GILLES-ROUSSEAU à Dominique GUYONNET.

Absents excusés : Cécile CERISIER, Sarah COLLOBER.

Absent : Renaud ROBERT.

Nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 11

Nombre de suffrages : 16

Le secrétariat est assuré par : Sophie VERGNAUD. La séance débute à 20h00.

1 – Budgets de la commune et du lotissement de La Grande Borne

Présidée par le maire François BOCK, la réunion est consacrée au vote du budget 2022 sur lequel a travaillé en amont la commission « finances ».

Madame BAILLEUL Conseillère aux décideurs locaux présentera les budgets qui seront détaillés si nécessaire ou sur demande des conseillers.

Budget de la commune de GENCAY

a- Compte de gestion 2021

Le compte de gestion est établie par le comptable public à la clôture de l'exercice.

Le maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et les mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est soumis au vote en même temps que le compte administratif.

Vote 16 pour

b- Compte administratif 2021

Le maire ne pouvant participer au débat, Claude FERRON 1er adjoint présente le compte administratif au conseil municipal.

Le compte administratif est le relevé des opérations financières, des recettes et des dépenses qui ont été réalisées au cours de l'exercice comptable. Il constate comment et dans quelle mesure les prévisions du budget primitif ont été concrétisées.

Le conseil effectue l'approbation du compte administratif de l'exercice 2021.

➤ *Investissement*

Prévu en dépenses et en recettes	2 175 871,24€
Réalisé en dépenses	801 829,77 €
Réalisé en recettes	741 313,62 €

Vote 16 pour

➤ *Fonctionnement*

Prévu en dépenses et en recettes	2 905 582,73 €
Réalisé en dépenses	2 272 564,14 €
Réalisé en recettes	3 342 669,19 €

➤ *Résultat de clôture de l'exercice 2021*

Investissement	- 60 516,15 €
Fonctionnement	+ 1 070 105,05 €
Résulta global	+ 1 009 588,50 €

c- Affectation des résultats 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Excédent de fonctionnement	374 320,17€
Excédent reporté (budget 2020)	695 784,88€
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	1 070 105,05 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement - Deficit	- 60 516,15 €
Restes à réaliser net - Excédent	+ 531 120,48 €
Soit un excédent de financement de	470 604,33 €

M. le Maire propose d'affectation suivant :

Résultat d'exploitation Excédent au 31/12/2021	1 070 105,05 €
Affectation complémentaire en réserve Compte 1068	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement Compte 002	1 070 105,05 €
Résultat d'investissement reporté Compte 001 - Déficit	- 60 516,15 €

Vote 16 pour

d- Budget 2022 administratif

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget 2022

➤ *Investissement*

Dépenses	2 426 821,66€
Recettes	1 895 701,18€

➤ *Fonctionnement*

Dépenses	3 412 749,25 €
Recettes	3 412 749,25 €

Vote 16 pour

Budget du lotissement de La Grande Borne

Le budget du lotissement est un budget annexe à celui de la commune, mis en place suite aux décisions des anciennes équipes municipales.

a- Compte de gestion 2021

Le compte de gestion identique au compte administratif est approuvé à l'unanimité .

Vote 16 pour

b-Compte administratif 2021

Claude FERRON présente le compte administratif au conseil municipal.

	Fonctionnement	Investissement
Prévu en dépenses et en recettes	65 912,65 €	131 825,30 €
Réalisé en dépenses	65 912,65 €	65 912,65 €
Réalisé en recettes	0,00€	65 912,65 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021

Investissement	- 65 912,65 €
Fonctionnement	0,00 €
Résultat global	- 65 912,65 €

Vote 16 pour

c- Affectation des résultats 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Déficit de fonctionnement	0,00€
Déficit reporté (budget 2020)	0,00€
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de	0,00 €
Déficit d'investissement de	- 65 912,65 €
Restes à réaliser net de	0,00 €
Soit un besoin de financement de	65 912,65 €

M. le Maire propose d'affectation suivant :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021	0,00 €
Affectation complémentaire en réserve Compte 1068	0,00 €
Résultat reporté en fonctionnement Compte 002	0,00 €
Résultat d'investissement reporté Compte 001 - Déficit	- 65 912,65 €

Vote 16 pour

d- Budget 2022

Investissement / Prévu en dépenses et en recettes : 65 912,65 €

Fonctionnement / Prévu en dépenses et en recettes : 65 912,65 €

Vote 16 pour

2 – Constitution de provisions pour créances douteuses

François BOCK informe les conseiller que, dans le cadre du contrôle de la qualité comptable, il est prévu de constituer des provisions dès lors que le recouvrement de certaines créances est compromis, malgré les diligences du Trésor Public.

Le montant à provisionner doit être à minima de 15 % des créances de plus de deux ans constatées sur l'ensemble des comptes de créances douteuses ou contentieuses (comptes 4116 et 4146).

Il propose l'inscription d'un montant de provisions de 6 924€ qui sera inscrit à l'article 6817 du budget 2022.

Vote 16 pour

3 – Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 offre la possibilité au conseil municipal de déléguer au Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Dans ce cas, le maire informe les conseillers des mouvements exécutés, lors de la réunion suivante du conseil.

Ces dispositions permettent d'ajuster au plus près les crédits, dans un même chapitre budgétaire, sans modifier le montant global des investissements. Les opérations techniques en découlant sont effectuées avec beaucoup plus de rapidité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

Vote 16 pour

4 – Vote des taux d'imposition

La compensation des recettes communales, mise en place à la suite de la suppression de la perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales, prend la forme d'un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçues sur le territoire de la commune.

Il est décidé à l'unanimité de ne pas augmenter le taux.

Les taux d'imposition 2022 sont :

le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) à 39,39%.

le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFBNB) à 39,49 %

Vote 16 pour

5 – Achat parcelle COURTIN

Lors de la séance du 30 septembre 2021, le conseil municipal a délibéré en faveur de l'acquisition au prix de l'euro symbolique d'une bande de 2 mètres de large permettant la création d'une liaison douce entre La Liardière et Puyfélix .

La nouvelle parcelle issue de division est la parcelle cadastrée section AL 88 d'une superficie de 87ca.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de cette parcelle, pour la somme de 1€ et de l'autoriser à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative.

Vote 16 pour

6 – Participation EHPAD pour l'emprunt climatisation et téléphonie

M le maire rappelle que dans sa séance du 30 septembre 2021, il a été décidé de réaliser un emprunt de 190 000€ pour le renouvellement de la climatisation et de la téléphonie de l'EHPAD.

L'emprunt est de 100 000€ au taux de 0,43 % sur une durée de 10 ans.

Il est proposé de demander à l'EHPAD de rembourser à la commune de Gençay la somme de 10 218,36€ par an, selon des versements trimestriels de 2 554,59€.

Vote 16 pour

7 – Achat maison - Emprunt de 190 000€

Monsieur le Maire rappelle le projet du conseil d'acquérir la maison du 7 Place du Marché et de la grange attenante pour un montant de 190 000€

propositions reçues	Banque Populaire	Caisse d'Epargne	Crédit Agricole
	Refus		
Durée		1,70 %	2,05 %
Taux		20 ans	20 ans

La Caisse d'Epargne a été retenue.

Il est donc proposé d'autoriser le Maire à signer le contrat d'emprunt.

Vote 16 pour

8 – Assurance statutaire

La loi impose l'augmentation du taux des assurances afférents au décès qui passe de 0,25 à 0,28.

Par conséquent il convient de modifier les primes des assurances statutaires qui passe de 29 213€ (5,96%) à 29 360€ (5,99%).

Une délibération doit acter ces dispositions .

Vote 16 pour

9 – Adhésion sécheresse

Monsieur le maire propose que la commune adhère à une association soutenant les dossiers de sécheresse déposés par les habitants.

La cotisation demandée pour ce service est de 80€ par an.

Vote 16 pour

10 – Pavillon SAINT AVOLD

Le pavillon du 26 Rue de Saint Avold avait été mis en vente suite au départ de ses occupants.

Devant les nombreuses demandes de location, il est proposé d'annuler la vente et de remettre ce pavillon de 102 m² à la location , pour un loyer de 677,66€.

11 – Questions et informations diverses

- **Cinéma de Gençay** : statut quo

- **Permanences aux élections présidentielles**

Le planning définitif sera transmis aux conseillers ; les créneaux horaires sont composés à minima de six personnes.

- **Retour sur l'intervention du conseiller aux décideurs locaux**

Il est regretté l'absence de précisions apportées sur certains points du budget.

Afin d'en faciliter la compréhension, un budget détaillé sera adressé à l'issu de la réunion de la commission Finances, préalablement à la réunion du prochain budget.

-
-

- **Résidences séniors**

Un conseiller déplore que le mode de chauffage au gaz des futures résidences, alors que cette énergie s'annonce onéreuse pour les utilisateurs. Claude FERRON indique que le projet étant acté, il n'est pas possible de revenir sur ce point. Toutefois ce mode de chauffage est très confortable et les logements sont de petites surfaces à chauffer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 29 avril 2021.

Sophie VERGNAUD